



CONVOCAATION

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE 13 JUIN 2019 A 14.00 HEURES

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu le **jeudi, 13 juin 2019 à 14.00 heures** dans la salle des séances de la mairie à Weiswampach pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

Séance à huis clos

1. Cycles 1-4: Propositions de réaffectation dans le cadre de la 1^{ère} liste des postes d'instituteur/d'institutrice dans l'enseignement fondamental de la commune de Weiswampach.

Séance publique

2. Enseignement fondamental :
 - a) Organisation scolaire 2019-2020.
 - b) Règlement d'occupation des postes.
3. Aide-administrative : Fixation de la rémunération.
4. Commission des bâtisses : Dissolution.
5. Urbanisme
 - a) Approbation de la modification ponctuelle du p.a.g. « Gruuss-Strooss » à Weiswampach.
 - b) Abänderung des Artikel 19, Absatz 2.b) – ein Stellplatz für 50 qm Bürofläche – des aktuellen Bautenreglementes der Gemeinde: Beschlussfassung.
6. Approbation du devis dans l'intérêt du relevé géolocalisé des réseaux de distribution d'eau, de l'antenne collective et des cimetières.
7. Programme annuel 2019 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale et viticole.
8. Classement comme monument national l'ancienne école et le presbytère à Holler – avis du conseil.

Weiswampach, le 5 juin 2019.
Le collège des bourgmestre et échevins.

